

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Voix



© Anthony Bonal

INTRODUCTION

« Les pratiques collectives sont fondatrices du projet d'établissement, objectif essentiel et premier de chacun des élèves inscrits au Conservatoire. Elles orientent le contenu des cours de chaque discipline et des cours de formation musicale, indissociables pour atteindre cet objectif ».

SOMMAIRE

Présentation	1
Chant Traditionnel	2 à 9
Art Choral	10 à 13
Chant lyrique	14 à 21

PRÉSENTATION

Le Conservatoire propose depuis de nombreuses années une grande diversité de pratiques vocales.

La voix est présente dans tous les secteurs pédagogiques et les diverses esthétiques proposées : Chant choral, Musiques traditionnelles, Musiques anciennes, Jazz et Musiques actuelles, Musiques contemporaines, etc.

Il est possible de choisir la Voix comme instrument principal.

Le département Voix propose trois spécialités : le Chant Traditionnel, l'Art Choral et le Chant Lyrique. Elles s'articulent pour assurer un parcours de formation (diplômante ou amateur) selon l'âge et les objectifs de l'élève. Ces pratiques artistiques vocales sont régulièrement présentées en productions publiques sous forme de spectacles, concerts et auditions programmées dans la saison des concerts du Conservatoire ou en coproduction avec d'autres partenaires (conservatoires, associations, Education nationale, communes, etc.).

FORMATION MUSICALE	CHANT TRADITIONNEL	ART CHORAL	CHANT LYRIQUE	PRATIQUES COLLECTIVES
CYCLE 3 15 ans	D.E.M. C.E.M. CYCLE 3 Chant polyphonique		D.E.M. C.E.M. CYCLE 3	<ul style="list-style-type: none"> • Chant Choral <p><u>Sur audition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble vocal de musique ancienne • Atelier ensembles lyriques (duos, trios, quatuor) • Chant traditionnel : Caminam, Eths Gojats, Eths Joens
		BREVET	CYCLE 2	
		JEUNE CHŒUR	CYCLE 1 15 F / 16 H	
CYCLE 2 11 ans	CYCLE 2 Chant polyphonique	CYCLE 2 13 / 18 ans		
CYCLE 1 8 ans	CYCLE 1	JEUNES VOIX		
		CYCLE 1 8 / 12 ans		
7 ans..... INITIATION 2 6 ans..... INITIATION 1 / ATELIER DÉCOUVERTE 4 / 5 ans..... ÉVEIL 1 et 2				<i>Pour la Formation Musicale les âges sont mentionnés à titre indicatif.</i>

CHANT TRADITIONNEL

La classe de Chant Traditionnel du Conservatoire Henri Duparc voit depuis quelques années évoluer le chant comme une spécificité accessible depuis le plus jeune âge.

Il s'adresse à différents publics, des enfants à partir de CE2 jusqu'aux adultes amateurs, en passant par les adolescents et les musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation.

L'amorce pour les enfants se fait tout d'abord par le chant à danser, puis progressivement un travail polyphonique est abordé pour devenir le principal répertoire dès le collège.

Outre la pratique amateur le chant traditionnel peut déboucher sur un cursus diplômant (C.E.M./D.E.M.) ainsi que sur la préparation aux examens d'entrée en Cefedem, Isdat, pôles supérieurs.



INITIATION

Durée : 4 ans

A partir du CE2 (Cours élémentaire 2)

Nombre de places limité, accès sur avis du professeur.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 45' de Chant à danser
- ✓ 1h30 de Formation musicale (Tronc commun avec le cursus musique des cycles 1C1 à 1C4)
- ✓ 1h Atelier chant polyphonique « Eths Gojats »



OBJECTIFS :

- Intégrer un langage musical à travers différentes aires culturelles.
- Trouver l'aisance dans le jeu musical et en prestation publique.
- Éveiller le désir de musique, la curiosité musicale.
- Aborder les notions de base d'une technique vocale traditionnelle.



A l'issue de cette initiation, l'élève peut être admis en 1^{er} cycle.

Conditions d'admission :

- Avoir validé le 1^{er} Cycle de Formation Musicale
- Audition devant jury (présentation d'un ou deux chants du répertoire)
- Entretien avec le jury

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h de Culture musicale traditionnelle
- ✓ 1h de Chant polyphonique : polyphonie de tradition orale d'Europe du Sud ; travail sur le timbre individuel et le son collectif
- ✓ 30' à 45' de Technique vocale



OBJECTIFS :

- Affirmer ses goûts musicaux.
- Renforcer l'autonomie et la motivation.
- Maîtriser la polyphonie, notamment le « un par voix ».
- Maîtriser la monodie.
- Savoir placer sa voix.
- Avoir conscience du collectif et du rapport aux autres.
- Se constituer un répertoire important de polyphonies pyrénéennes.
- Aborder les polyphonies d'Europe du sud (basques, italiennes, corses, catalanes...).



A l'issue du 1^{er} Cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 2^e Cycle devant un jury.

Une mention **Très bien, Bien ou Assez bien avec encouragements** est requise dans toutes les matières.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h30 de Culture musicale : musiques du monde, initiation à l'ethnomusicologie
- ✓ 45' de Cours individuel : répertoires solistes d'Occitanie
- ✓ 1h15 de Pratique collective « Eths Joens »



OBJECTIFS :

- Affirmer ses goûts musicaux.
- Renforcer l'autonomie et la motivation.
- Maîtriser la polyphonie, notamment le « un par voix ».
- Maîtriser la monodie.
- Savoir placer sa voix.
- Avoir conscience du collectif et du rapport aux autres.
- Se constituer un répertoire important de polyphonies pyrénéennes.
- Aborder les polyphonies d'Europe du sud (basques, italiennes, corses, catalanes...).



A l'issue du 2^e Cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 3^e Cycle devant un jury de jurys extérieurs, d'un professeur du Conservatoire et/ou le Conseiller aux Etudes et/ou le Directeur.

Entretien final avec le jury 15'.

Une mention **Très bien, Bien ou Assez bien avec encouragements** est requise.

Admission en C.E.M. ou D.E.M finaliser par l'obtention du certificat ou du diplôme.

3^e CYCLE

Durée : 1 à 4 ans

Le C.E.M. - Certificat d'Etudes Musicales

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h30 de Pratique collective (ensembles du Conservatoire ou extérieurs)
- ✓ 45' de Cours individuel
- ✓ 1h30 à 2h de Culture et Analyse musicale traditionnelle
- ✓ 30' à 1h de Pratique Instrumentale (recommandée comme pratique complémentaire)
- ✓ Pratique conseillée « hors les murs »



OBJECTIFS :

- Etre un artiste représentatif de son aire culturelle de référence.
- Etre un porteur de sa culture et une personnalité engagée dans la pratique vivante de sa musique sur son territoire.

Conditions d'obtention du C.E.M. :

- Pratiques musicales évaluées en prestation publique : bal (prise en charge de 20'), partie de concert (30'), cantèra (en lieu de convivialité, 20').
- Projet personnel.
- Culture musicale évaluée en contrôle continu et en contrôle terminal avec un professeur du Conservatoire et/ou le Conseiller aux Etudes et/ou le Directeur.

--- / ---

Le D.E.M. - Diplôme d'Etudes Musicales

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h30 à 2h de Pratique collective (ensembles du Conservatoire ou extérieurs)
- ✓ 1h de Cours individuel
- ✓ 1h30 à 2h de Culture et Analyse musicale traditionnelle
- ✓ 45' de Pratique Instrumentale ou vocale dans une esthétique traditionnelle (module de pratique complémentaire)
- ✓ Pratique régulière « hors les murs »



OBJECTIFS :

- Etre un artiste représentatif de son aire culturelle de référence.
- Etre un porteur de sa culture et une personnalité engagée dans la pratique vivante de sa musique.
- Etre un référent musical et culturel dans le système musical de son aire culturelle.

Conditions d'obtention du D.E.M. :

- Pratique vocale évaluée en prestation publique : 45' de concert.

Mention très bien requise pour l'obtention du diplôme.

- Epreuve d'analyse-commentaire d'écoute avec 3 extraits (2h).

- Réalisation d'un mémoire de recherche patrimoniale sur un thème au choix en rapport avec l'aire culturelle de référence. Entre 15 et 50 pages. Travail à rendre un mois avant l'épreuve.

- Présentation orale 15'

- Discussion avec le jury 15'.

- Réalisation d'un dossier présentant les pratiques artistiques collectives. Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'autonomie de l'élève et son implication dans la vie culturelle.

- Module pratique complémentaire, option obligatoire au choix :
Second instrument / chant / accompagnement d'une séquence dansée
15'.

DÉPARTEMENT DE PRATIQUE AMATEUR

Ce département s'adresse aux adultes.

Admission : sur test et entretien, en fonction des places disponibles.

CAMINAM

- ✓ 1h30 hebdomadaire de polyphonie mixte traditionnelle.



OBJECTIFS :

- Maîtriser la polyphonie de tradition orale et ses différentes voix.
- Aborder les techniques de chants, savoir placer sa voix.
- Se constituer un répertoire de chants festifs et populaires pour la pratique sociale du chant.
- Se constituer un répertoire important de polyphonies pyrénéennes.
- Aborder les polyphonies d'Europe du sud (basques, italiennes, corses, catalanes...).
- Devenir un acteur local, un porteur du chant polyphonique occitan de transmission orale de Bigorre, Béarn et Bas-Adour.

ART CHORAL

L'entrée dans le cursus s'effectue dès l'âge de 8 ans.

Il est conseillé à tout élève s'inscrivant dans ce cursus principal de choisir un autre instrument en cursus complémentaire.

Les débouchés du cursus voix sont multiples : entrée en classe de chant lyrique, classe d'initiation à la direction de chœur, pratique de choriste amateur dans les différents ensembles vocaux ou ateliers du Conservatoire ou extérieurs, spécialisation dans une esthétique particulière.



© Frédéric Bazanère

1^{er} CYCLE

CE2/5^e

Ensemble Jeunes Voix

Durée : 5 ans au maximum

Admission :

L'entrée s'effectue sur audition en présentant une chanson de son choix suivie d'un entretien.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h30 de Formation Musicale (de 1C1 à 2C1)
- ✓ 2h30 de pratique de chœur (2 modules de 1h15 plus répétitions exceptionnelles pour les concerts)
- ✓ 45' de Technique vocale en petit groupe
- ✓ 30' Instrument complémentaire (facultatif)
(élève en cursus instrumental, voir dépliant département musique)



OBJECTIFS :

- Susciter le goût de chanter ensemble et découvrir la polyphonie.
- Éveiller la curiosité musicale (époques, styles, origines).
- Susciter le plaisir de chanter en public et de participer à des projets transversaux.



A l'issue du 1^{er} Cycle, l'admission en 2^e Cycle se fait par évaluation en contrôle continu dans toutes les matières, sauf en Formation Musicale où la 1^{ère} année de 2^e Cycle doit être validée par au moins une mention **Assez bien avec encouragements**.

2^e CYCLE

4^e/TERMINALE

Ensemble Jeune Chœur

Durée : 5 ans au maximum

Ce cycle renforce les acquisitions du 1^{er} Cycle et développe d'autres savoirs pour aboutir à plus d'autonomie : une connaissance plus fine et une utilisation plus maîtrisée de son instrument.

Il est possible d'intégrer ce cycle sans avoir suivi le premier.

Admission :

L'entrée s'effectue sur audition en présentant une chanson de son choix suivie d'un entretien.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ Formation musicale en 2^e Cycle ou classe d'écriture en 3^e Cycle (cf. dépliant Musique)
- ✓ 1h30 de pratique de chœur, plus répétitions exceptionnelles liées à la préparation des concerts
- ✓ 45' de Technique vocale en petit groupe
- ✓ 30' Instrument complémentaire (facultatif)
(Élève en cursus instrumental, voir dépliant département musique)



OBJECTIFS :

- Consolider ses savoirs techniques, enrichir sa connaissance du répertoire.
- Consolider l'autonomie (au sein du chœur, dans son travail personnel).
- Être capable de s'impliquer dans plusieurs projets chaque année.

Evaluations :

Examen en présence d'un jury extérieur :

- Ensemble des compétences validé au moins par une mention **Assez bien avec encouragements**.

Cette évaluation pourra déboucher sur une orientation en 1^{er} Cycle de Chant lyrique (mention **bien** requise) ou éventuellement à l'entrée en classe d'initiation à la direction de chœur.

A l'issue des évaluations une attestation de fin de 2^e Cycle ou un **Brevet d'Etudes Musicales (B.E.M.)** est délivré par l'établissement.



© Acepac

CHANT LYRIQUE

Deux parcours possibles :

1. Le Cours diplômant est structuré en trois Cycles et permet l'obtention d'un diplôme.
2. Le Département de Pratique Amateur Adultes.

CURSUS DIPLÔMANT

1^{er} CYCLE

Durée : 3 ans

Modalités d'admission :

Le recrutement des élèves s'effectue sur audition : un air au choix du candidat suivi d'un court entretien avec le professeur.

Âge minimum pour intégrer la classe de chant : 15 ans pour les filles, 16 ans pour les garçons.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

1C1 - 1C2 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 30' de Cours de chant
- ✓ 15' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ Art Lyrique (suivant les projets)
- ✓ Au moins une Pratique collective obligatoire (Voir tableau)

1C3 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Cours de chant
- ✓ 20' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ Art Lyrique (suivant les projets)
- ✓ Au moins une Pratique collective obligatoire (Voir tableau)



CONTENUS ET OBJECTIFS :

L'objectif principal de ce premier cycle est de susciter et de développer l'envie et le plaisir de chanter, seul et à plusieurs.

- Travail technique de la voix (respiration, travail corporel, vocalises) et mise en pratique sur le répertoire lyrique (interprétation, expression musicale).
- Autonomie dans le travail personnel :
 - savoir se préparer à chanter (échauffement vocal et corporel)
 - pouvoir déchiffrer une partition simple et la travailler en suivant les conseils du professeur
- Premiers pas sur scène lors des projets de la classe (auditions, concerts, opéras).

Admission :

L'admission en 2^e Cycle est validée avec une mention **Très Bien, Bien ou Assez bien avec encouragements** en Chant Lyrique et **un niveau 1C3 validé** en Formation Musicale.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

2C1 – 2C2 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Cours de chant
- ✓ 20' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ 30' de Clavier complémentaire
- ✓ Art lyrique (suivant les projets)
- ✓ Au moins une Pratique collective obligatoire (Voir tableau)

2C3 :

- ✓ 2h de Formation Musicale
- ✓ 1h de Cours de chant
- ✓ 30' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ 30' de Clavier complémentaire
- ✓ Art lyrique (suivant les projets)
- ✓ Deux Pratiques collectives obligatoires :
 - 1 - Musique de chambre
 - 2 - Une Pratique collective au choix (voir tableau)



CONTENUS ET OBJECTIFS :

Le deuxième cycle approfondit et renforce les acquisitions du 1^{er} cycle dans une perspective d'équilibre entre les différents modules du cursus. L'objectif principal est de parvenir à plus d'autonomie et d'aborder une plus grande variété des styles.

- Commencer à proposer une interprétation personnelle dans des répertoires de plus en plus variés (langues, époques, styles).
- Savoir travailler de façon autonome et commencer à mettre au point sa propre méthode de travail personnel : échauffements, déchiffrage, brève analyse de la pièce, traduction, connaissances littéraires (poèmes, livrets d'opéra).
- Se préparer au métier de musicien (amateur ou professionnel) : pratique régulière des différentes formes de musique vocale (solos, ensembles, chœurs) lors de productions sur scène.

A l'issue du 2^e Cycle, l'élève présente devant un jury un examen de fin de cycle.

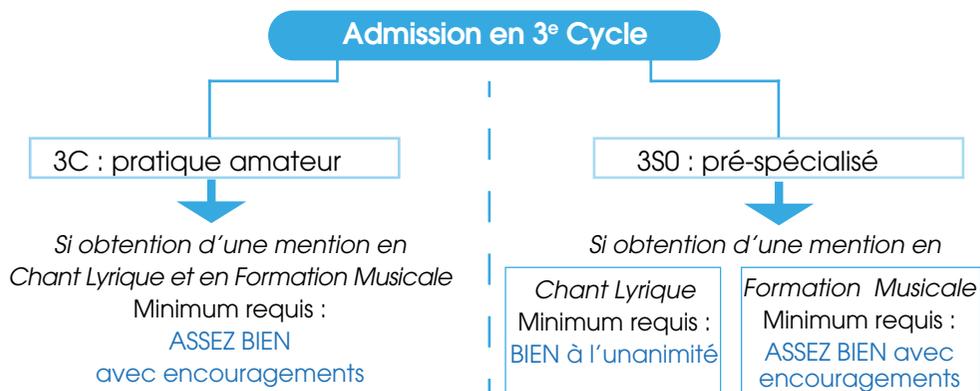


Une mention **Assez Bien avec encouragements** est requise a minima en Chant Lyrique et en Formation Musicale ainsi que la validation par le Conseil Pédagogique des Pratiques collectives en contrôle continu pour obtenir le **Brevet d'Études Musicales (B.E.M.)**.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, l'établissement délivrera une attestation de scolarité.



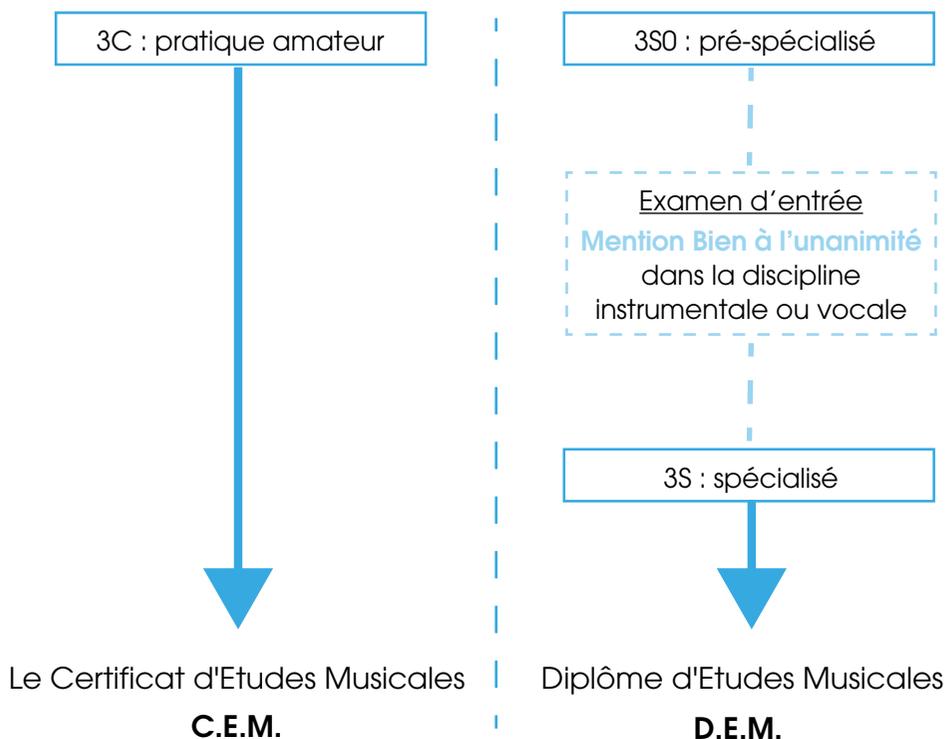
L'élève peut poursuivre ses études en 3^e Cycle selon les mentions obtenues en fin de 2^e Cycle et son choix de parcours.



© Anthony Bonal



Guidé par l'équipe pédagogique, l'élève choisit de s'orienter vers le 3^e Cycle dans l'objectif de préparer le C.E.M. ou le D.E.M.



ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

3C (2 ans) :

- ✓ 2h de Formation Musicale
- ✓ 45' de Cours de chant
- ✓ 30' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ 1h d'écriture validée en contrôle continu Mention B+ (sur la base du volontariat)
- ✓ 30' de Clavier complémentaire
- ✓ Art Lyrique (suivant les projets)
- ✓ Deux Pratiques collectives obligatoires :
 - 1 - Musique de chambre
 - 2 - Une Pratique collective au choix (voir tableau)

3S0 (1 à 2 ans) et 3S (1 à 2 ans) :

- ✓ 2 h de Formation Musicale
- ✓ 1h de Cours de chant
- ✓ 45' de Cours avec le Chef de chant
- ✓ 1h d'écriture la 1^{ère} année (commun au 3C)
1h30 d'écriture et Culture Musicale de la 2^e à la 4^e année (possibilité de valider cette U.E. en contrôle continu dès la fin de la 2^e année, Mention B+ requise).
- ✓ 30' de Clavier complémentaire
- ✓ Art Lyrique (suivant les projets)
- ✓ Deux Pratiques collectives obligatoires :
 - 1 - Musique de chambre
 - 2 - Une Pratique collective au choix (voir tableau)



CONTENUS ET OBJECTIFS :

- Approfondir sa technique et savoir adapter sa voix aux différents styles abordés.
- Proposer une interprétation convaincante et personnelle.
- Être autonome dans le travail technique et stylistique.
- Être capable de réaliser un projet artistique individuel et collectif.
- Avoir une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains.



Obtention du diplôme de 3^e Cycle

3C : pratique amateur

3S : spécialisé

● Requis pour l'obtention du diplôme

- Une mention supérieure ou égale à **Assez bien avec encouragements** valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale (incluant l'épreuve d'Autonomie).
- Une mention supérieure ou égale à **Assez bien avec encouragements** en Chant lyrique.
- Piano complémentaire en contrôle continu.
- Pratiques collectives en contrôle continu et en auditions ou concerts examens.
- Présentation d'un projet personnel autour de la dominante (voir brochure Musique).

◆ C.E.M.

Certificat d'Etudes Musicales

● Requis pour l'obtention du diplôme

- Une mention supérieure ou égale à **Bien** valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale (incluant l'épreuve d'Autonomie).
- Une mention supérieure ou égale à **Bien à l'unanimité** en Chant lyrique.
- Une mention supérieure ou égale à **Bien** en Musique de Chambre.
- Piano complémentaire en contrôle continu.
- Autres Pratiques collectives en contrôle continu.
- U.E d'Ecriture validée en contrôle continu mention **Bien à l'unanimité**.

◆ D.E.M.

Diplôme d'Etudes Musicales

4^e CYCLE

PERFECTIONNEMENT

Durée : 1 à 2 ans

Ce cycle de Perfectionnement permet aux élèves qui ont obtenu leur D.E.M. de préparer les concours d'entrée des Pôles et Conservatoires Supérieurs, des Centres de Formation Professionnelle, etc. Il permet aussi de se spécialiser dans un domaine particulier.

CURSUS NON DIPLÔMANT

DÉPARTEMENT DE PRATIQUE AMATEUR

Ce département s'adresse aux adultes en fonction des places disponibles. Chaque année l'adulte doit renouveler sa demande. Ce département ne comporte pas de cycle et n'est pas diplômant.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

- ✓ 1h de cours de Formation Musicale Adultes
- ✓ 30' de Cours de chant (hebdomadaire ou bimensuel)
- ✓ Engagement de participation aux projets de la classe
- ✓ Art lyrique (suivant les projets)
- ✓ Au moins une Pratique collective obligatoire (Voir tableau)

L'accès aux disciplines complémentaires est possible dans la limite des places disponibles :

- ✓ Cours avec le Chef de chant (selon disponibilité)
- ✓ Clavier complémentaire
- ✓ Musique de Chambre.



**Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Danse
de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

25 rue Larrey 65000 TARBES

Tél. : 05 62 56 37 30

E-mail : conservatoire.hduparc@agglo-tlp.fr

LICENCES : PLATESV-R-2019-000795

conservatoire.agglo-tlp.fr
facebook.com/conservatoirehenriduparc65